iTeam University École Supérieure Privée d'Ingénierie en Informatique et Administration des Affaires

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Année universitaire : 2024-2025 ☐ Stage obligatoire ☐ Stage volontaire

Entre les Soussignés :

L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en Informatique et Administration des Affaires

Représentée par son Directeur Monsieur MARS Abdelkarim

Adresse: 85-87 Rue Palestine 1002 Tunis

Téléphone: +216 71 781 08 **Fax**: +216 71 781 133/ **E-mail**: info@iteam-univ.tn

D'une part,

L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom: NEXT CONSULT

Adresse du siège social :02 Rue Mahmoud Ghaznaoui, Tunis 1082

Adresse et désignation du service de déroulement du stage : Développement

Représenté(e) par M. (Nom, Prénom) : Slimani Sana agissant en qualité de :Project Manager Officer

Téléphone : 90 320 973 E-mail s slimani ne´t tn Adresse : 02 Rue Mahmoud Ghaznaoui. Tunis 1082

D'autre part,

Et

Madame, Mademoiselle, Monsieur ANDZOUANA DENIS BONHEUR M CIN/Passeport : OA0553970 Etudiant inscrit en : 3° année de Génie Logiciel & Systèmes d'Information Ci-après dénommé(e) stagiaire.

Date et lieu de naissance : 11/06/2004 à Brazzaville Nationalité: Congolaise

Téléphone: +216 58 24 98 74 E-mail: andzouanamerveille@gmail.com

Diplôme préparé : \square Mastère \square Ingénieur \square Licence .

Niveau : □1 □2 □3 Spécialité : **Informatiques**

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE PREMIER: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre les différentes parties dans l'accomplissement du stage intégré, par l'étudiant(e) dans son cursus pédagogique, au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Le stage a pour objectif essentiel d'assurer à l'étudiant(e) une formation pratique en rapport direct avec les enseignements suivis dans son établissement universitaire. Le stage permet, d'une part, de placer l'étudiant(e) au contact du monde du travail, en particulier, de ses réalités professionnelles, sociales et humaines, et, d'autre part, de mettre en œuvre, dans un cadre réel, les connaissances théoriques acquises jusque-là.

ARTICLE 2 : stage et encadrement professionnel

Tout au long du stage, le stagiaire devra être encadré par un encadrant professionnel issu et désigné par l'entreprise. Ces fonctions seront exercées par :

Nom et prénom du encadrant professionnel:Slimani Sana . Titre dans

l'entreprise: Project Manager Officer Tél: 90320973/E-mail: s slimani ne´t tn

Lieu de stage : O2 Rue Mahmoud Ghaznaoui, Tunis 1082 Le responsable de stage ou l'un de ses représentants, fera partie des membres du jury de soutenance du Projet de Fin d'Etudes de l'étudiant stagiaire.

ARTICLE 3 : Durée de stage

Le stage se déroulera du 22/01/2025.au 22/05/2025

ARTICLE 4 : Couverture sociale et responsabilité civile

Le stagiaire reste couvert contre les risques de maladies, et d'accident du travail par l'assurance à laquelle il a souscrit lors de son inscription universitaire en tant qu'étudiant, à la L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en informatique et d'administration des affaires.

ARTICLE 5 : Conditions générales durant le stage

- *Le stagiaire demeure sous statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement universitaire d'enseignement.
- *Du fait de son statut, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, verser une gratification au stagiaire.
- *Durant son stage, l'étudiant devra se conformer strictement aux usages et règlements en vigueur au sein de l'entreprise, notamment **le règlement intérieur de l'entreprise**, les visites médicales, les normes de sécurité et les horaires. Il s'engage à réaliser sa mission et à être disponible pour les tâches qui lui seront confiées.

L'étudiant s'engage également à respecter les exigences de **confidentialité** fixées par l'entreprise, en cas de manquement à la discipline, le responsable de stage se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant. L'établissement universitaire d'enseignement devra être informé de cette décision dans les 48 heures.

ARTICLE 6 : Activités à exécuter par le stagiaire

1	 	 		
_		 		
2	 	 	 	

En l'accueillant pour son stage, l'entreprise charge l'étudiant(e) de la mission de répondre aux

problématiques théoriques et pratiques suivantes, telles que fixées dans son sujet de stage :

ARTICLE 7 : Attestation & évaluation de stage

A l'issue du stage, l'entreprise de stage délivre à l'étudiant stagiaire une attestation de stage signée par le responsable de stage. Ladite attestation sera rédigée sur papier-en-tête de l'entreprise d'accueil et mentionne la durée du stage et les activités ou missions suivies, initiées par l'intéressé(e) dans le journal de stage qui lui est délivré par L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en informatique et d'administration des affaires (en cas de stage obligatoire).

Le responsable de stage devra également procéder à une évaluation de la prestation du stagiaire, en remplissant une fiche d'évaluation qui lui sera remise à cet effet.

Le stagiaire devra rédiger un rapport ou un mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables du stage à l'université comme à l'entreprise. Cette dernière devra retourner à l'enseignant correspondant une fiche d'évaluation du stage.

L'enseignant responsable du stage sollicite du responsable de l'entreprise son appréciation sur le travail du stagiaire et, notamment, sur certains aspects particuliers qu'il jugera utiles.

st établie et signée en trois exen	ıplaires à Tunis, le	
L'étudiant(e) stagiaire	L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie en Informatique et Administration des Affaires	
Signature le	Cachet et signature le	
	L'étudiant(e) stagiaire	